

Certification d'allemand

La certification d'allemand pour l'obtention du Deutsches Sprachdiplom 1 (niveau B1 du CECRL, Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues), est un examen qui permet d'attester un niveau de compétence reconnu dans tout l'espace européen. Introduite en 2006, cette certification est le fruit d'un partenariat étroit entre la KMK (Conférence des Ministres de l'Éducation de la République Fédérale d'Allemagne) et le Ministère de l'Éducation Nationale.

Depuis la session 2009, seules sont proposées les épreuves du niveau B1, mais les candidats ont la possibilité de valider, en fonction des résultats obtenus, le niveau B1 ou le niveau A2. Pour obtenir le diplôme de niveau B1 ou de niveau A2, le candidat doit réussir les quatre épreuves correspondant à ce niveau (compréhension de l'oral, de l'écrit, expression orale et expression écrite), sans compensation possible entre ces épreuves. À défaut, il peut obtenir une attestation de réussite partielle.

Les épreuves

- Une épreuve d'écrit visant à évaluer la compréhension de l'écrit, la compréhension de l'oral et l'expression écrite.
- Une épreuve d'oral visant à évaluer l'interaction orale et l'expression orale en continu.

Déroulement de l'écrit (épreuves collectives)

Mercredi 10 mars mars de 9h à 12h se dérouleront les épreuves de compréhension écrite, compréhension orale et expression écrite de la certification . Les candidats, munis de leur carte d'identité et de leur convocation, se présenteront à 8h45 au collège.

Déroulement des épreuves collectives

Compétences évaluées	Durée des épreuves
Compréhension écrite	60' + 5'
	Pause de 10 minutes
Compréhension orale	30' + 5'
	Pause de 10 minutes
Expression écrite	60'

Copies fournies par la KMK-

Déroulement de l'oral (épreuve individuelle)

Cette épreuve se déroulera entre le lundi 8 février et le vendredi 26 mars.

Elle dure 15 minutes par candidat. L'oral se déroule en trois temps :

- 5 minutes d'expression orale en interaction visant à permettre au candidat de se présenter en réagissant aux questions du professeur examinateur (= professeure d'allemand) ;
- 5 minutes d'expression orale en continu : exposé de l'élève sur un thème préparé à l'avance et choisi dans une liste de thèmes prédéfinis (Themenbereiche). La présentation doit être illustrée (points dans le barème sur la forme de la présentation : diaporama, affiche, objet en rapport avec le contenu...) ; (il est fortement conseillé de faire tester le diaporama ou autre présentation power-point 2 ou 3 jours avant le jour de l'épreuve. Cela peut se faire sur la pause méridienne, le candidat doit, dans ce cas, prendre rendez-vous avec le professeur d'allemand)
- 5 minutes d'expression orale en interaction : le professeur-examinateur pose des questions sur l'exposé.

Chaque candidat devra se présenter, muni de sa carte d'identité, 5 minutes avant l'heure figurant sur la convocation.

Seuils de réussite actuels:

Compétence	Echec	Niveau A2	Niveau B1
LV/CE	0 - 8 points	9 à 14 points	15 à 24 points
HV/CO	0 - 8 points	9 à 15 points	16 à 24 points
SK/EE	0 - 7 points	8 à 11 points	12 à 24 points
MK/EO	0 - 7 points	8 à 11 points	12 à 24 points

L'inscription aux épreuves de la certification doit avoir lieu avant le 11 décembre, elle sera effectuée par votre professeure d'allemand.

Bonne chance à tous!

Mit freundlichen Grüßen,

la section d'allemand